



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses.

Un sommaire décrivant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peuvent être retrouvés dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (le cas échéant) pour l'exercice financier 2019-2020 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise la gouverneure générale, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

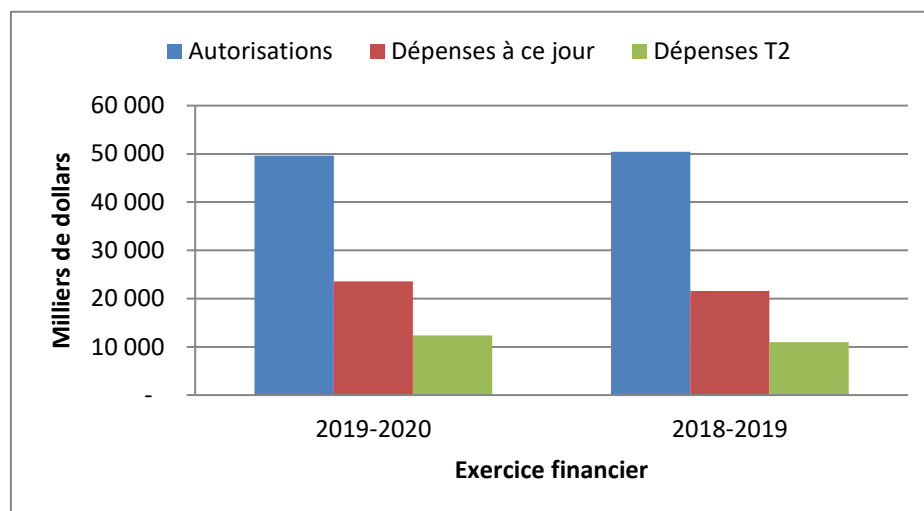
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Lorsqu'on compare au même trimestre l'an dernier, les autorisations de la CLCC ont diminué lors du deuxième trimestre, passant de 50,5 millions \$ à 49,6 millions \$ (soit de 0,9 millions \$). Cet écart s'explique par les fonds reçus dans l'exercice précédent du Conseil du Trésor pour couvrir des taux de rémunération plus élevés et des paiements de salaires rétroactifs à la suite de la mise en place de la nouvelle convention collective et de la réduction du report.

Comme le démontre la figure 1, la CLCC avait dépensé près de 47 % de ses autorisations de dépenser à la fin du deuxième trimestre, ce qui est supérieur à l'an dernier (43 %).

Les dépenses budgétaires brutes totales sont comparables à celles de l'an dernier.

Figure 1 – Dépenses du deuxième trimestre comparées aux autorisations annuelles



Risques et incertitudes

La CLCC exerce ses activités dans un environnement dynamique et complexe qui exige de sa part de l'efficacité, de la souplesse et de l'innovation. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des risques, y compris sur le Profil de risque de l'organisation qui est mis à jour tous les ans, pour cibler les défis et les possibilités, et s'y adapter.

Les principaux risques et incertitudes de la CLCC sont :

- le risque que les technologies de l'information ainsi que la capacité et les activités en matière de gestion de l'information de la CLCC ne répondent pas à ses besoins changeants et grandissants.
- le risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs.
- le risque que les principales activités et fonctions soient affectées si la CLCC n'est pas à même de recruter et de conserver les membres de son effectif et de renforcer leurs compétences et leurs capacités, tout en veillant au maintien d'un milieu de travail sain et respectueux.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

La CLCC prévoit une diminution du nombre de demandes de suspension du casier reçues et acceptées. Cela signifie une diminution des revenus pouvant créer un déficit ou une pression financière.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Jennifer Oades
Présidente

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 25 novembre 2019

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	49 663	12 055	22 858
Revenus nets en vertu d'un crédit **	(5 645)	(1 073)	(2 095)
Dépenses de programmes nettes totales	44 018	10 982	20 763
Autorisations législatives budgétaires – Contributions au Régime d'avantages sociaux des employés	5 613	1 403	2 806
Autorisations totales	49 631	12 385	23 569

	Exercice 2018-2019 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	50 419	10 607	21 109
Revenus nets en vertu d'un crédit **	**(5 645)	(1 050)	(2 295)
Dépenses de programmes nettes totales	44 774	9 557	18 814
Autorisations législatives budgétaires – Contributions au Régime d'avantages sociaux des employés	5 679	1 419	2 839
Autorisations totales	50 453	10 976	21 653

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 12 000 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 631 \$ qui peuvent être redépensés par la CLCC (470 \$).

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	49 315	11 567	22 929
Transports et communications	2 945	810	1 353
Information	97	46	50
Services professionnels et spéciaux	1 582	773	1 002
Location	243	130	151
Services de réparation et d'entretien	61	7	12
Services publics, fournitures et approvisionnements	176	31	55
Acquisition de terrain, bâtiment et travaux	40	9	9
Acquisition de matériel et d'outillage	741	74	80
Autres subventions et paiements	76	11	23
Dépenses budgétaires brutes totales	55 276	13 458	25 664
Moins revenus nets en vertu d'un crédit:			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	1 073	2 095
Dépenses budgétaires nettes totales	49 631	12 385	23 569

	Exercice 2018-2019 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	47 739	10 844	22 125
Transports et communications	3 116	665	1 082
Information	121	5	9
Services professionnels et spéciaux	4 206	349	466
Location	159	44	74
Services de réparation et d'entretien	90	15	28
Services publics, fournitures et approvisionnements	289	36	41
Acquisition de terrain, bâtiment et travaux			
Acquisition de matériel et d'outillage	373	38	44
Autres subventions et paiements	4	29	79
Dépenses budgétaires brutes totales	56 098	12 026	23 948
Moins revenus nets en vertu d'un crédit:			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	1 050	2 295
Dépenses budgétaires nettes totales	50 453	10 976	21 653

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.